

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 19 AVRIL 2004**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 avril 2004, accompagnée d'un ordre du jour comportant 67 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 41 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;  
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,  
 B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST,  
 MM.SPEER, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL  
 BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE,  
 MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M.  
 FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE, POURBAIX~~, THYSBAERT,  
~~AGUS~~, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et  
 M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous saluer. Il y a un retard annoncé de Mme POURBAIX et de M. Nicolas MARTIN. Les points 37 et 47 sont remis ; le procès-verbal du Conseil de mars que vous avez lu attentivement est à votre disposition ; sans remarques de votre part, il sera considéré comme approuvé.

1<sup>er</sup> objet : POLICE – CIRCULATION

- a) Autorisation d'ester en justice contre des personnes redevables envers la Ville de Mons de plusieurs bulletins de stationnement impayés. Police
- b) Mons, rue Valenciennoise – Instauration d'un emplacement pour handicapés.  
Police 6002/375
- c) Ghlin, rue de la Barrière – Instauration de passages piétons. Police 6002/GH/43
- d) Mons, rue des Arquebusiers – Instauration d'un emplacement handicapés.  
Police 6002/10

Mme MERCIER, Conseillère : Point 1 b) et d), M. le Bourgmestre, instauration d'un emplacement pour handicapés, cela concerne le même sujet. Tout d'abord, je remarque que ces emplacements sont respectés quand ils se trouvent dans une rue secondaire, devant une maison qui ne possède pas de garage. J'observe aussi qu'il y a un progrès sensible dans les rues du centre de la Ville à forte concentration de voitures. Mais, il y a

encore trop de conducteurs irrespectueux des marques au sol, je dois dire que ce sans gêne soulève mon indignation mais que faire de plus que ce que l'on fait déjà.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Votre indignation vous honore, et dois-je vous dire que je la partage. La police a pour instruction et respecte d'ailleurs cette instruction, d'être sans pitié pour toutes celles et tous ceux qui occupent des emplacements handicapés alors qu'eux-mêmes ne sont pas détenteurs d'une carte de handicapé. Nous poursuivrons dans cette voie pour faire respecter si faire se peut, ces emplacements pour personnes moins valides.

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre, le point 1 a), en réalité il est demandé au Conseil d'autoriser le Collège d'ester en justice contre les personnes redevables envers la Ville de Mons de plusieurs bulletins de stationnement impayés et je pense qu'il est nécessaire de recourir à cette action en justice. Elle vise une quarantaine si pas une cinquantaine de personnes, je voudrais simplement attirer l'attention du Collège sur le fait que parmi les dizaines de récalcitrants, j'ai identifié 5 confrères appartenant au même barreau que l'avocat que vous désignez pour les poursuivre, ce dont, déontologiquement, il sera empêché.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Répétez un peu. Vous avez constaté quoi ?

M. COLLETTE, Conseiller : J'ai relevé dans la liste des personnes assignées en paiement, 5 confrères de l'avocat que vous désignez, donc 5 avocats appartenant comme lui au barreau de Mons qui sera donc, déontologiquement, dans l'impossibilité d'assigner lui-même. Vous pouvez peut-être les identifier, pour confier les dossiers à un avocat étranger à notre barreau selon nos règles déontologiques. La deuxième chose c'est qu'il me semble que vu la modicité des sommes à réclamer, il serait utile d'autant que ces récupérations peuvent se faire, je vais dire, de manière assez automatisée, de convenir avec l'avocat une convention d'honoraires de manière telle qu'il se contente d'être payé avec les indemnités de procédure pour que les frais de récupération ne coûtent pas plus chers que les montants à récupérer. Voilà les deux suggestions que je vous fais.

M. BEUGNIES, Conseiller : M. le Bourgmestre, je tiens à souligner, je suis intervenu en section à ce sujet-là et il m'a été répondu favorablement, c'est-à-dire que, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'intervenir éventuellement auprès de la Région Wallonne pour voir si on ne pourrait pas faire la même chose que l'on a faite pour la fameuse taxe sur les façades, de façon à transformer cette redevance en taxe, ce qui permettrait d'agir par

voie parée, c'est-à-dire que le receveur communal pourrait poursuivre de concert, tous les redevables sans passer par une procédure devant la justice.

M. MERCIER, Conseiller : Moi, je voudrais surtout un petit peu parler de la même manière que Mme MERCIER est intervenue tout à l'heure, je crois qu'elle a tout à fait raison et que ces places pour personnes handicapées sont très souvent squattées par d'autres personnes surtout à proximité des écoles. Quant on amène tous les élèves à l'école, les gens se mettent là en se disant ce n'est que pour quelques minutes mais si entre-temps, il y a une personne handicapée qui s'amène, elle est quand même frustrée. Alors, Françoise COLINIA me faisait remarquer, cela c'est peut-être une idée, si on pouvait arriver à se procurer ces fameux folders, des folders que l'on pourrait installer sur les voitures mal parquées, ces folders disent « si tu prends ma place, prends mon handicap ». C'est tout ce que je voulais dire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et bien, M. MERCIER, voilà une bonne idée, « si tu prends ma place, prends mon handicap », je vais demander de me montrer ces folders, n'hésitez pas à nous en produire, et nous verrons ce que nous pourrions faire mais votre idée est certainement à mettre à l'étude, ce que je ferai, je demanderai au Collège sa position avant de revenir au Conseil. M. BEUGNIES, on examinera bien entendu cette possibilité, notre collègue Richard MILLER a en charge les finances, il est très attentif à cette question, nous procédons pour le moment à une étude de « bench marking » et comme je sais que vous avez fait de grandes études sur ces questions et que le « bench marking » est une de vos spécialités, on s'est dit qu'on devait entrer dans le « bench marking ». Par ailleurs, M. COLLETTE, de votre intervention, je retiens plusieurs éléments. Le premier, c'est que les avocats comme les autres sont des mortels qui pêchent alors que, je pensais que eux, évitaient tout le temps de commettre la moindre infraction mais donc ils seraient comme tout le monde. En tout cas, certains, j'imagine que d'autres sont tellement vertueux qu'aucune infraction ne leur est à reprocher. Et j'imagine qu'au Centre-Ville, si on va à pieds, c'est quand même plus facile. Donc, premier constat, c'est que certains le seraient ; deux, on me dit que sur le plan de la profession, lorsque de telles situations se présentent, on fait appel à un confrère d'un autre barreau. Il semblerait, en l'occurrence que cette pratique sera mise en œuvre. Comme je ne suis pas avocat, mais comme tout le monde, pêcheur, je pense que vous pouvez confirmer que cette pratique est bien celle de votre profession dans le civil.

M. COLLETTE, Conseiller : Pas officiellement. En principe, la déontologie exige que l'on dise au client que l'on ne peut pas s'en occuper mais pas simplement le transmettre comme cela à un camarade pour lui faire plaisir.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, si c'est une affaire de déontologie, je serai intransigeant. Que me conseillez-vous ?

M. COLLETTE, Conseiller : je crois qu'il faut l'être, dans ce cas-ci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, nous demanderons à l'avocat désigné si il pense avoir des difficultés déontologiques. Si sa réponse est négative et qu'il dit qu'il se fera représenter, nous accepterons cette réponse ; dans le cas contraire, il fera respecter la déontologie telle qu'elle s'applique.

M. COLLETTE, Conseiller : Et pour les conventions d'honoraires ? j'insiste parce que c'est vraiment ce que j'appelle une procédure automatisée.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est une expérience test que l'on fait, on va évaluer et puis nous ferons une convention d'honoraires.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous savez, l'ONSS le fait par exemple, pour ses avocats, ils peuvent récupérer l'indemnité de procédure.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est un essai test et puis, on n'est pas l'ONSS, mais bon, on pourrait évoluer et avancer dans cette voie là. Et bien, chers collègues, je vous remercie et vous félicite, voilà déjà le point 1 qui est approuvé !

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> annexe

2<sup>e</sup> objet : Lumeçon. Constitution d'une ASBL d'appui à l'organisation du Lumeçon et de promotion du Lumeçon – Approbation des statuts. Jo.W

ADOPTE à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet : Appel à projet 2004-2005 : « Vers des politiques communales de santé ». Approbation du projet de la Ville de Mons. Cellule Projets LO/MJS/03-04-12

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit d'un appel à projet vers des politiques communales de santé. La santé, évidemment, c'est la préoccupation majeure je crois d'un peu tout le monde et en l'occurrence ici puisque ce sont des subsides de la Communauté Française, il s'agit de prévention, de santé en matière de prévention. La réponse qui est apportée par la Ville à cet appel à projet est de créer une plate-forme d'observation et d'action. C'est-à-dire que l'on va réunir tous les acteurs de terrain en matière de santé, c'est bien, mais quand même il faut se poser la question, qu'est-ce qu'on va faire de cela après ?

Oui, après, comment va-t-on assurer une coordination si tel est l'objet de cette plate-forme. Parce que réunir des gens, ce n'est pas difficile mais il faut quand même que cela débouche sur quelque chose d'efficace et de pratique. La coordination n'est pas inutile non plus parce que c'est vrai qu'il peut y avoir parfois des doubles emplois mais il faut au moins réfléchir à deux points, est-ce que le niveau communal est le bon niveau pour une coordination de tous les services de santé et deuxièmement, pour pouvoir faire après de la coordination, il faut un budget, il faut un service de coordination. Or, jusqu'ici, il n'y a rien de prévu et si j'ai bien compris ce qui s'est dit en commission, ce sera sur fonds propres de la commune. Donc, voilà quand même deux choses qui font que je ne suis pas trop enthousiaste avec ce projet parce que j'ai quand même des doutes sur l'efficacité réelle in fine de ce processus là. Alors, on va voter oui pour ce point là, bien sûr, pour marquer notre soutien à l'idée de prévention en matière de santé mais je demande quand même au Collège de bien réfléchir à l'utilisation qui sera faite pour qu'elle soit optimale des subsides que l'on recevra de la Communauté Française puisqu'on sait bien que les subsides sont rares de ce côté-là. Et je voudrais, à moins que M. BEUGNIES le dise lui-même parce que, en commission, j'ai vu qu'il a levé son bras, je lui laisse faire la suggestion qu'il a faite directement en commission, alors.

M. BEUGNIES, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, je crois que l'époque est au partenariat puisque par exemple, la Province fait un partenariat avec la Région Wallonne comme elle le fait avec la Communauté Française pour éviter des doublons. Et bien, justement, ce que j'avais suggéré avait quand même été accueilli favorablement, que la Ville de Mons fasse, en matière de santé préventive, une espèce de partenariat avec la Province puisque la Province s'occupe de santé en matière préventive, pour éviter justement ce genre de doublon et il me semble que ce serait là une bonne association pour voir précisément de ne pas faire plusieurs fois la même chose et que, au contraire, cela crée une espèce de synergie.

M. VISEUR, Conseiller : Un petit ajout parce que dans le dossier tel qu'il est en l'état actuel, la Province ne me semble pas faire partie de la plate-forme qui va être créée, ce serait quand même la moindre des choses.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'était implicite dans l'intervention de M. BEUGNIES.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, il va plus loin, le minimum c'est au moins que la Province soit partie prenante.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mme l'Echevine, auriez-vous l'amabilité d'apporter quelques éléments de réponse.

Mme CRUVEILLER, Echevine : Oui, avant tout je tiens à rappeler, dans le cadre des actions poursuivies par l'Échevinat de la Solidarité, la volonté de mener une politique sociale visant à l'émancipation et à l'autonomie des personnes. Alors, suite à l'appel à projet lancé pour l'année 2004-2005 par la Communauté Française et qui consiste pour nous essentiellement la mise en place d'une plate-forme d'observation et d'action en matière de santé, celle-ci s'inscrit dans la lignée de la cohérence des actions participatives menées par la Ville de Mons et la politique sociale de l'Échevinat. La plate-forme devra faire des groupes de travail qui devront établir, avec les institutions, les associations et les personnes concernées, un inventaire des ressources existantes et débattre avec elles des problèmes dans le cadre de leur action. Elle devra assurer une meilleure écoute aux aspirations et mettre en adéquation les moyens à déployer en utilisant les ressources existantes, en suscitant des synergies et des partenariats en vue de répondre aux besoins réels, sortir de la logique organisationnelle en colonnes hiérarchisées, en se reposant sur un principe de décloisonnement des secteurs d'activités, promouvoir une politique efficace en matière de santé sur le plan local, renforcer l'application et la participation de la population en matière de santé dans son propre avenir et dans celui de la commune et mettre en place une structure souple, équilibrée et appropriée en impliquant la population et les institutions concernées dans la mise en œuvre des projets durables. Alors, ceci n'est qu'un projet et vous avez pu remarquer dans le compte rendu qu'effectivement certains partenariats sont cités et puis « etc. », il est impensable de ne pas prendre la Province avec nous, évidemment. Mais le recrutement se fera par après.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, êtes-vous éclairés ?

ADOPTE à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Nouvelle dénomination de voie publique à Nimy : rue de la Clairière.  
2<sup>e</sup> Telex

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est intéressant pour ces personnes qui habitaient rue de la Bruyère, qui était en deux parties et qui maintenant va pouvoir clairement identifier les maisons qui deviennent des maisons de la rue de la Clairière.

ADOPTE à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Autorisation d'intervenir volontairement dans le cadre de la suppression d'une servitude de par la réalisation d'un rond-point et d'un parking aux abords de l'école Saint-Macaire à Mons-Obourg Contentieux Voirie

ADOPTE à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

**Entrée de Mme POURBAIX = 42 présents**

6<sup>e</sup> objet : Autorisation de se constituer partie civile contre la personne présumée responsable des dégâts occasionnés aux biens publics, à savoir des inscriptions et graffitis sur la fontaine à l'entrée du piétonnier à Mons, le 17 août 2003. Contentieux RECPFAC

M. VISEUR, Conseiller : M. le Bourgmestre, ici, on va donc sévir contre quelqu'un qui a fait des tags sur une fontaine et on a raison de sévir parce qu'il n'est évidemment pas question de ne rien faire dans une situation pareille. Le règlement communal prévoit que la redevance pour le nettoyage est de 400 euros le m<sup>2</sup>, et on aurait nettoyé 3 m<sup>2</sup> et on va donc réclamer 1.200 euros alors que le travail a duré 1 h ¼. Là, je trouve quand même que c'est un peu fort, 1.200 euros pour 1 h ¼ de travail, je veux bien qu'il faut être dissuasif mais à ce point là, cela me paraît quand même un peu disproportionné surtout que je ne connais pas le contrevenant mais on peut quand même se poser la question de savoir s'il n'y a pas derrière la réclamation d'un tel montant, s'il n'y a pas quand même des problèmes sociaux qui pourraient se dégager derrière, parce que c'est un très gros montant, 1.200 euros pour un travail qui, d'après la fiche de travail qui se trouve dans le dossier, a duré 1 h ¼.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie et partage toujours votre souci social, je trouve que c'est toujours important de tenter si faire se peut, que de tenir compte de cet aspect. En l'occurrence, quand on dit 1 h ¼ de nettoyage, il faut bien considérer que nous avons à cause de cette démultiplication du nombre de graffitis, dû mettre en place tout une équipe et tout une organisation qui ne date pas d'hier, et du matériel, des véhicules et que donc, les heures effectivement prestées, leur coût doit être analysé en fonction du coût global que l'ensemble du service représente. Je le regrette mais c'est un service spécialisé qui coûte très très cher, parce qu'il faut des machines, il faut le matériel etc. etc. et donc voilà. C'est clair que si c'étaient simplement nos ouvriers communaux qui iraient nettoyer ce mur un peu comme on nettoie une façade d'une maison sans autre difficultés, cela ne coûterait pas autant. Donc, cela c'est pour le premier point ; le deuxième, il se fait que dès qu'il y a connaissance de l'auteur de tags, l'information est transmise par la Police au Parquet et le Parquet poursuit. Et ici, nous nous trouvons devant une situation où le Parquet a fixé l'affaire et donc, ce serait mal venu par rapport à M. le Procureur du Roi et à la Justice en général, de ne pas nous

constituer partie civile alors que, en l'occurrence, le Parquet a poursuivi et que souvent on dit que le Parquet ne poursuit pas. Ici, l'auteur est connu, le Parquet a poursuivi et le Tribunal fixe l'audience dans des délais jugés raisonnables. Donc, pour les raisons, je dirai, de respect du travail qui est fait par M. le Procureur du Roi et par la Justice et par la Police, bien entendu, nous avons cru qu'il était de notre devoir de nous constituer partie civile. Voilà un peu la situation mais je comprends parfaitement. Que faut-il retenir de cela ? Et bien, « ne tagguez pas à Mons, cela vous coûtera trop cher. Et en plus, vous avez la garantie d'être suivi par le Procureur du Roi et par les tribunaux si vous vous faites avoir. Conclusion, ne tagguez pas ». On discute d'ailleurs pour mettre des espaces à la disposition des tagguez car je reconnais que c'est parfois un art qui a le droit de cité et qui mérite expression mais si c'était possible, pas sur les édifices publics, pas sur les édifices privés mais dans des endroits réservés à cet effet. Puis-je considérer moyennant ces explications que le groupe ECOLO se rallie à nous.

M. VISEUR, Conseiller : Sur le fond qu'il faut poursuivre, d'autant plus que l'affaire est fixée, c'est bien évident. Sur le montant réclamé, je ne peux pas vous suivre. Donc, on est pour la poursuite, c'est une question de montant, donc, on s'abstiendra sur ce point là. On ne va pas voter contre, on s'abstient.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous, vous réussirez, quand vous serez au pouvoir, je ne sais quand, mais à faire les choses gratuitement ou en tout cas beaucoup moins chères.

M. VISEUR, Conseiller : Je ne peux pas admettre votre réponse ou alors, vous ne voulez vraiment pas comprendre ce que j'ai dit.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais parfois, je comprends mais j'ai une oreille avec des acouphènes donc je n'entends que ce que je veux bien entendre, de temps en temps.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, M. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE



7<sup>e</sup> objet : Politique des Grandes Villes – Terrassement Place de la Perche à Jemappes –  
Mesure Mobilier Urbain. Approbation. Agence Info JemappesFlénu.be  
PTh/3C1a/04/E-CC

ADOPTE à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Eclairage de Jemappes. Approbation du projet d'investissement en deux  
phases – Désignation IEH en vue d'assurer ladite mission. Agence Info  
JemappesFlénu.be 2004

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

9<sup>e</sup> objet : ASBL « Communauté Urbaine de Mons » - Compte de l'exercice 2002.  
Approbation. Gestion financière C/C2002ASBL

M. COLLETTE, Conseiller : Mais, d'une manière générale, M. le Bourgmestre, la  
présentation des comptes et budgets de l'asbl Communauté Urbaine de Mons est  
vraiment bien pauvre, je dirai facilement que même une petite boutiquière qui ne vend  
que des sucettes à la sortie des écoles, n'a pas le droit de tenir un compte dans une  
forme aussi simplifiée qu'une colonne à gauche, avec les recettes et une colonne à  
droite avec les dépenses. Alors, je souhaite rappeler au Conseil que depuis la  
modification légale de la Loi de 1921 sur les asbl, la principale modification est lorsque  
les asbl ont un certain montant de fond à disposition, de régler leur compte dans la  
forme BNP, c'est-à-dire suivant le schéma comptable prévu par l'Arrêté Royal de 1974.  
Il apparaît à l'évidence que, en gardant des écritures en deux colonnes, recettes et  
dépenses, on est tout à fait en contrariété avec la législation et que, même si ces comptes  
ou budgets reflètent la réalité, la forme dans laquelle ils sont présentés n'est pas  
admissible et pour cette raison nous nous abstenons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison et je transmettrai votre remarque aux  
responsables de la CUM.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

- 38 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, M. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
- 4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 12<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : ASBL « Communauté Urbaine de Mons » - Budget de l'exercice 2003 (nouvelle mouture). Approbation. Gestion financière C/B2003ajusté

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

- 38 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, M. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
- 4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 13<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : ASBL « Communauté Urbaine de Mons » - Budget de l'exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/B2004

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

- 38 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, M. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO
- 4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 14<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : Personnel non enseignant. Adoption du plan communal de formation continuée 2004-2005. 1<sup>e</sup> Form/10gen2004

Mme MERCIER, Conseillère : Il s'agit du plan communal de formation continuée 2004-2005 pour le personnel non enseignant. Personnellement, j'ai toujours plaidé la cause de la formation continuée et ce n'est pas maintenant que je vais être d'un avis différent. Mais, j'ai remarqué qu'il y avait un fameux lot de formations. Comment s'organise-t-on pour concilier formation et travail sur le terrain, grâce à un roulement, je suppose ? Mais, j'aimerais bien avoir une explication là-dessus. Concernant deux points bien précis, je fais la remarque suivante : 5 demi-journées pour travailler la prise de notes, la rédaction et la synthèse de textes, cela me paraît fort peu. En revanche, 40 h/ agent pour la révision de l'orthographe avec appui sur vidéo, cela me paraît plus raisonnable. Merci.

M. BEUGNIES, Conseiller : Moi, ce qui me plaît plus particulièrement dans ce plan de formations, ce sont des formations qui ont un contenu et surtout une vision, cela instaurerait à l'intérieur de l'Administration communale, un état d'esprit, c'est-à-dire une culture client, que les gens qui travaillent à l'intérieur de l'Administration de la Ville de Mons considèrent nos citoyens qui ont besoin d'eux, comme des clients et qu'ils leur rendent des services. Moi, à mon avis c'est cela le point capital et le point important. Instaurer à l'intérieur de la Ville de Mons cet état d'esprit.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je pense en effet que M. BEUGNIES a apporté des éléments de réponse, quant au personnel, il va sans dire que c'est toujours en fonction des besoins des services et de leurs besoins personnels mais nous pensons, très objectivement, que dans la poursuite de la modernisation de l'Administration, cette orientation de l'Administration vers un meilleur service aux citoyens, il me semble qu'il y a une condition qui est importante, c'est que le personnel se sente bien là où il travaille. Et le fait que dans toute l'analyse de notre cellule de gestion des ressources humaines, il est apparu qu'un certain nombre de personnes souhaitait une formation complémentaire, c'est plutôt de bonne augure. Et je trouve que c'est plutôt positif et notre devoir est de les encourager. Alors, cela peut paraître parfois beaucoup mais ils ne sont pas obligés de faire la totalité du module, et bien entendu, il y aura un roulement en fonction des besoins des services. Mais, je me permets de plaider pour qu'on laisse le cadre tel qu'il est établi aujourd'hui, qu'on fasse une évaluation mais je pense qu'à la fois on doit exiger plus, notamment en terme de qualité de services mais en même temps, il est normal que l'on donne plus aussi à notre personnel et qu'il y ait une plus

grande aisance dans l'exercice de leurs fonctions. Donc, voilà un peu l'état d'esprit avec lequel nous concevons ce plan de formation.

Mme MERCIER, Conseillère : Mais, M. le Bourgmestre, j'ai bien dit que j'avais toujours plaidé pour la formation continuée et au contraire, ce qui me paraissait trop peu, c'étaient 5 demi-journées pour travailler la prise de notes, la rédaction et la synthèse de textes. C'est difficile.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vais demander au Service du Personnel de m'indiquer les raisons pour lesquelles c'est si peu et le cas échéant, s'il fallait un amendement, je me permettrais de revenir devant le Conseil.

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Contrat de sécurité et de prévention 2004. Approbation  
Service Prévention 1.2004.13

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : TUTELLE DU CPAS. Approbation – modifications du Règlement de travail.  
1<sup>e</sup> 4399

ADOPTE à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : Immeuble rue Buisseret - Travaux d'aménagement Lot 8 : Ascenseur -  
Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/98.104.005.MG

ADOPTE à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : Travaux de voirie - Études. Approbation du projet et détermination du mode  
de passation du marché. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2004.421.058DP

ADOPTE à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : Amélioration et égouttage de la rue Taille des Vignes à Havré - Travaux  
subsidiés Triennal 2001/2003. Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup>  
E/2000.TRI.42106.MC

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers. Approbation de l'avenant  
n° 1.  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2002.421.046.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : Désaffectation partielle de domaine public communal - résidence des  
Agasses à Flénu. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8354/ID C/9/42

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

20<sup>e</sup> objet : Aménagement de la Crèche de Mons Approbation du projet remanié.  
3e/1<sup>e</sup> E/2003.TRI.844.170.FW

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Théâtre Royal de Mons - Rénovation de la zone d'accueil. Approbation de l'avant-projet. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2002.772.186.AB

M. HAMAIDE, Conseiller : M. le Bourgmestre, suite au report du point, je suis bien informé, mais je constate que malgré le nouveau design, le bar du théâtre risque de rester enclavé. Or, un souci constant a toujours été d'ouvrir la culture en ouvrant les lieux qui lui servent de réceptacle et en l'espèce, ici, le bâtiment du TRM, le bar plus accessible et donc en l'ouvrant en permanence, qu'il y ait spectacle ou non, notamment par une entrée directe rue Neuve. Bref, y faire entrer la vie. Or, il s'avère aussi que si cela est possible techniquement, cela serait très coûteux. Je peux comprendre. Une proposition serait faite alors de rendre effectivement ce lieu, le bar, accessible en permanence par l'ouverture en permanence également des grilles de la Grand-Place et ici, j'aimerais bien demander à l'Echevin de la Culture si il peut me le confirmer. Cependant, une autre solution serait possible à terme. Il faut savoir, en effet, que la Ville est propriétaire des niveaux 3 et 4 de l'immeuble dit « No Maison », immeubles 3 et 4 qui sont intégrés dans le théâtre. La Ville pourrait négocier avec la brasserie, l'acquisition du bas de l'immeuble, ce serait d'ailleurs logique, l'établissement alors étant directement connecté au TRM, au niveau du rez-de-chaussée et il l'est déjà, je le rappelle, au niveau des étages, deviendrait ce lieu de rencontre culturelle, une manière de café des arts, lieu d'osmose et d'appel débouchant sur une convivialité culturelle plus sensible. Alors, voilà, le Collège peut-il examiner la question, indépendamment du point que je voterai aujourd'hui.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. HAMAIDE, le Collège partage votre sentiment et même, à cet égard, votre désir. Le problème est de nature technique. Nos techniciens nous disent que creusant au delà d'une fausse porte, on se trouve sur un mur porteur et à moins de prendre le risque que ce mur porteur ne crée des accidents d'une portée sérieuse, ils ne réussissent pas techniquement à réaliser ce souhait. Et moi, personnellement, je trouverais cela très bien, de pouvoir y accéder indépendamment d'ailleurs de l'activité du théâtre, mais voilà la réponse que j'ai. Bon, moi même je ne

suis pas technicien et aller ordonner d'aller toucher à un mur porteur parce que nous aurions des désirs de convivialité culturelle, c'est un risque qu'aucun bourgmestre n'oserait prendre, même les plus audacieux. Vous savez que j'appartiens à ceux-là, mais voilà. Donc, nous sommes contraints de constater une sorte d'infaisabilité technique que me confirme d'ailleurs M. le Secrétaire communal, et toutes celles et ceux qui ont participé à la commission. Voilà, moyennant cette explication qui n'est pas suave, oui, Madame, vous auriez peut-être une possibilité technique ?

Mme BROHEE, Conseillère : Non, pas du tout, je n'ai pas de remarque à faire par rapport à ce point technique. Je voulais saluer le fait que la plate-forme des moins valides se soit réunie même si personnellement je n'ai pas pu m'y rendre pour des raisons professionnelles. Les personnes présentes ont pu remettre un avis et ont été informées clairement de ce qu'il en était. Par rapport à la plate-forme d'accès pour les personnes à mobilité réduite, je voulais vous demander si vous pouviez me confirmer que dans les futurs travaux, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou d'aménagements de bâtiments existants, cette plate-forme sera systématiquement associée aux aménagements qui pourraient être effectués ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est le souhait du Collège, Madame. Et force m'est de constater que s'est produit comme cette fois-ci, par mégarde, un petit retard mais l'idéal c'est que cela ne se reproduise pas, en tous cas notre souhait c'est d'aller dans le sens que vous venez d'évoquer.

M. MERCIER, Conseiller : A propos de ce que Madame vient de dire, j'ai moi-même assisté à cette plate-forme et en fait, la décision qui a été prise me paraît excellente. En fait, on se heurtait à un mur de chaque côté, donc on ne pouvait absolument pas ou très peu, diminuer la pente. Donc, au lieu de 10%, on arriverait à 8,5%, normalement c'est 7% qu'il fallait atteindre et on a questionné une personne qui était là et qui était en voiturette, cette personne voiturée avait une voiturette électrique, pour elle, cela ne représentait aucune difficulté, on s'est un peu inquiété aussi de savoir les personnes qui poussent leur voiturette avec les mains, avec les bras, la plupart d'entre elles peuvent relativement facilement prendre une pente de 8,5 et mon Dieu, si quelques personnes un peu moins costaudes ne peuvent pas prendre cette pente, à ce moment-là on peut les aider, on avait un choix, ou bien observer le règlement à la lettre et ne pas mettre ce plan incliné ou le mettre et satisfaire un plus grand nombre, je crois que la décision a été très bonne, de mettre quand même ce plan incliné même si le dénivelé est un peu supérieur à ce qu'on aurait voulu au départ.

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Service des Plantations - Gestion des Cimetières - Acquisition d'une mini-pelle. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.878.200.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : Service des Plantations - Remplacement matériel et outillage. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup>  
E/2004.766.135.00.MCP

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, je vous dis tout de suite que je vais parler en citoyenne qui s'informe parce que je ne connais pas vraiment le matériel et l'outillage mais je voudrais quand même que vous m'expliquiez et je m'adresse à M. l'Echevin BIEFNOT et je voudrais que vous m'expliquiez comment le coût de l'entretien d'un matériel usagé, certes, de plus de trois ans, ainsi que de certains outils ayant servis 800 heures, c'est vrai, ce coût de l'entretien donc revient aussi cher que le remplacement, 39.990,5 euros, tout de même, 39.990 euros c'est beaucoup. J'ai l'impression en lisant cela mais je me trompe peut-être, ne connaissant pas bien cet outillage mais j'ai l'impression quand même que l'on s'engouffre dans la fameuse spirale, on ne répare plus, on jette. Je me trompe ou bien je suis vraiment à côté de la plaque.

M. BIEFNOT, Echevin : Madame, en partie, vous avez raison et moi-même et mon cabinet, avons fait remarquer au service, sur certains dossiers, sur certains bons de commande notamment de réparations que le montant me semblait fort élevé. Il est vrai, je pense qu'effectivement que la dernière partie de votre intervention n'est pas exacte, donc, la question n'est pas de vouloir jeter. Il se fait que lors de l'équipement des équipes de proximité, certains nouveaux matériels ont été acquis et n'ont pas donné toutes les satisfactions objectivement dont on pouvait en attendre. Et il s'ensuit, évidemment, dans ce dossier là d'une augmentation des frais de réparations, d'entretien. Mais il est vrai aussi que c'était une nouveauté, c'était un nouvel essai que l'on faisait en matière de proximité et que le matériel tel qu'on l'a acheté, on a dû le comparer à l'occupation réelle sur le terrain et donc dans certains cas, par exemple les tondeuses, les tondeuses se sont avérées être des tondeuses parfaitement valables pour tout un chacun, pour un terrain qui soit un terrain plat, malheureusement, pour certains bas-côtés de route, etc., on s'est rendu compte que ce matériel n'était pas adéquat et amenait

des pannes et des entretiens supplémentaires. On prend note de cela et on essaye de rectifier le tir pour l'avenir.

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet : Service des Plantations - Acquisition d'un débroussailleur à fléaux.  
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.133.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Halls Omnisports de Cuesmes et d'Havré - Achat et pose de panneaux de basket suspendus. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.764.120.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : Hall Omnisports d'Havré - Installation de volets. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2004.764122.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : Financement de l'égouttage prioritaire. Contrats d'agglomération.  
Approbation.  
3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/2003.421.086.ML

ADOPTE à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Fourniture, pose et raccordement des tourniquets d'accès avec gestion des entrées au RAEC Mons. Modification du mode de passation du marché.  
3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/2004.SUB764.090.AS

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je signale que ce sont les tourniquets pour le RAEC Mons.

ADOPTE à l'unanimité – 31<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Réaménagement des égouts de l'Avenue Général de Gaulle à Mons – Travaux subsidiés Triennal 2001/2003. Approbation de l'avenant n° 2. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/2002.877.240.00.MC

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, Madame ; les égouts de l'avenue du Général de Gaulle semblent poser question.

Mme BROHEE, Conseillère : Effectivement, c'est une question. Le chantier de l'avenue de Gaulle est en cours depuis un certain temps et même un temps certain. Cette durée, probablement liée à une suspension des travaux durant plus de 6 mois, de juillet 2003 à mars 2004. Cette suspension est liée, selon un responsable sur le chantier, à un



défaut de subsides. Dans sa première phase, ce chantier a été un modèle de coordination, pas un jour d'arrêt, un enchaînement optimal des différentes phases ont été constatées par les riverains qui se sont réjouis de cette diligence. Mais, ils se voyaient déjà non pas en haut de l'affiche mais avec de beaux trottoirs tout neufs. Ils ont dû déchanter et ce, pendant de nombreux mois. Après la finalisation de l'allée centrale qui est principalement utilisée comme axe de pénétration dans la Ville, les allées latérales mises à mal par le charroi lié aux travaux de l'allée centrale, sont restées en l'état durant plus de 6 mois. Les riverains de l'avenue de Gaulle et des rues adjacentes ont donc disposé des allées latérales truffées de nids de poule. Les piétons slalomaient entre les vestiges de trottoirs et les mêmes nids de poule ; quant aux cyclistes, les plus hardis empruntent l'allée centrale, les autres se débrouillent comme ils peuvent. Alors, mes questions sont : la phase actuelle d'aménagement des allées latérales sera-t-elle la dernière ou est-ce encore une phase transitoire ? Quelles sont la ou les dates prévues pour terminer la phase en cours et éventuellement les suivantes ? Ces dates seront-elles tenues ou des suspensions sont-elles d'ores et déjà envisagées ? Vous me direz une fois de plus, M. l'Echevin, que ce dossier est géré par le MET, vous l'avez d'ailleurs déjà répondu en commission. D'accord mais en partie seulement car la Ville a quand même établi un cahier des charges, attribué un marché puisque c'est l'avenant 2 de ce marché qui est soumis à notre vote et donc la Ville est partie prenante dans ce dossier. Il y a des collaborations qui sont établies avec le MET et ce que j'espère c'est que les réunions de coordination qui ont eu avec le MET permettront de répondre aux questions que je vous ai posées précédemment. Alors, je voudrais aussi soumettre une requête, c'est : lors d'une prochaine réunion de concertation, est-ce que vous pourriez aborder la question de l'entretien des arbres. Il apparaît que les arbres sont tous encore actuellement entourés de toile qui est tenue par un fil métallique. Avec la croissance, les fils métalliques commencent à être absorbés par les écorces. Au prix qu'ont coûté ces arbres, il serait quand même dommage de les laisser se détériorer.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Comment donc, je vais m'inquiéter moi-même personnellement des arbres, je me suis tellement battu pour qu'on les replante et qu'ils soient plus « dodus » à la base, je me souviens avoir longuement discuté du nombre de centimètres, alors maintenant s'ils croissent, c'est bon signe, c'est qu'ils ont pris racine, mais alors si ce treillis venait porter atteinte à l'arbre, c'est quelque chose qui m'est insupportable et donc on va regarder cela très près. Pour le reste, M. l'Echevin.

M. BIEFNOT, Echevin : Bien, Madame, concernant les arbres, comme M. le Bourgmestre vient d'y répondre, on va se renseigner pour voir ce que l'on peut faire. Pour le reste, je vais vous confirmer ce que je vous ai dit en commission. Il est vrai, vous avez raison, que la Ville de Mons a établi un cahier des charges, mais je vous rappelle une nouvelle fois, qu'il s'agit d'une collaboration et que le cahier des charges traitait de l'égouttage. C'est la prise en charge par la Ville de Mons. Nous avons effectivement, avec le MET, le Service des Travaux a une série de réunions mais comme il en va de ce chantier comme de tous les chantiers surtout quand ils sont importants, il y a forcément et on le regrette des inconvénients pour les riverains. Vous dire une date de fin, je ne la connais pas actuellement, je ne peux pas vous la donner maintenant mais de toute façon, comme dans tous les chantiers, vous dire qu'il n'y aura pas de suspension de chantier, je suis incapable de vous répondre à cela, différentes raisons peuvent intervenir, vous savez comme moi qu'il suffit parfois de sous-traitants qui posent problèmes pour que les travaux soient retardés. Il me paraît extrêmement difficile de répondre à vos questions, ce n'est pas une question de mauvaise volonté. Pour le reste, nous essayons d'avoir les meilleurs rapports possible avec le MET et je vous l'ai dit et je le répète et je voudrais dire publiquement aussi que depuis maintenant quelques années, il faut quand même souligner les investissements consentis par le MET sur la Ville de Mons, ce qui mérite aussi un peu d'attention parce que ils ont aussi leurs difficultés pour gérer des chantiers, tout comme la Ville même s'ils ont des surveillants, même si au delà de ces surveillants les surveillants de la Ville de Mons sont aussi très attentifs mais il y a des impondérables à tous les chantiers et je regrette particulièrement, vous l'avez signalé, les travaux de l'allée centrale se sont bien déroulés, malheureusement nous avons ici un problème qu'on ne peut pas nier, bien entendu. Je le regrette mais cela fait partie de ce type de chantier. Et je ne peux vous répondre autre chose que ce que je vous ai répondu en commission et si vous me reposez la question, je crains fort devoir vous répondre la même chose la prochaine fois.

Mme BROHEE, Conseillère : Je voudrais demander vraiment à M. l'Echevin, lors de la prochaine réunion de concertation avec le MET, d'essayer au moins d'obtenir un planning théorique.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous allez essayer, M. l'Echevin ?

M. BIEFNOT, Echevin : Mais vous savez, Madame, moi je veux bien vous fournir le planning théorique, dès le départ il y a toujours un planning théorique, donc, dans le dossier, à l'origine, il y a toujours une date de début du chantier et une date prévisible

de fin de chantier et puis, il y a ce que j'ai appelé et ce que vous appelez les impondérables et malheureusement là, à ce moment-là, on est parti dans d'autres perspectives et je ne peux malheureusement pas encore prévoir l'avenir, même avec le MET.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, Madame, pour redevenir sérieux et aussi à titre personnel, vous avez raison et je comprends que les désagréments occasionnés en particulier pour les riverains et même pour les utilisateurs, ce sont des situations qui sont difficiles. Très objectivement, vous vous souviendrez, on a beaucoup négocié avec le MET, on a beaucoup préparé, on a fait modifier substantiellement le projet de base suite à des rencontres citoyennes, c'est vrai que c'était bien parti, et puis on s'est trouvé devant des impondérables dus à l'organisation et à l'exécution des travaux, comme dit l'Echevin, c'est bien sûr quelque chose de regrettable et qui hélas est très fréquent. Aujourd'hui, encore, m'étant fâché et d'une manière significative avec la fermeture de la rue de Nimy, c'est clair que fermer la rue, il faut le faire parce que je n'ai pas encore trouvé le moyen de faire passer des tuyaux en plein milieu de la rue sans que l'on ferme la rue mais bon, on nous avait promis que demain les choses auraient été terminées, maintenant si c'est terminé pour jeudi, il faudra s'estimer heureux. Parfois, on se dit qu'il faudrait sortir le fouet que l'on n'a pas et botter quelques fesses tant entre les promesses et la réalité sur le terrain, il y a toujours quelque chose qui se modifie. Mais bon, voilà, cela fait partie intégrante de tous les marchés publics et même les marchés privés car les travaux privés n'échappent pas à la règle. Là, où vous avez raison, c'est qu'on va réessayer de demander lors du prochain comité de coordination un nouveau timing et insister pour que cela puisse bien entendu, se terminer dans les meilleurs délais.

ADOPTE à l'unanimité – 32<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : Projet Phasing-out. Parcours Interprétation Exposition. Requalification des Anciens Abattoirs – Approbation du projet et du cahier spécial des charges.  
3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/2004.SUB.772.130.AB.TO

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : Projet Phasing-out "Aménagement de la Grand-Place" Traitement de l'espace public et des espaces contigus (Jardin du Mayeur) - Approbation de l'avant-projet revu.  
3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/2003.569.090.AB.TO

M. HAMAIDE, Conseiller : M. le Bourgmestre, mes chers collègues, la Grand-Place de Mons est un sujet inépuisable, elle est un élément porteur d'images, de symboles et d'histoire. Alors, je me permettrai quelques considérations sur le dossier. L'objectif doit être de rendre cette Grand-Place plus belle et plus vivante en toutes saisons. C'est en tout cas la doctrine CLOSSEN. C'est un fameux défi. Ce qu'on nous propose risque d'être un peu trop une Grand-Place d'été, oubliant quelque peu la mauvaise saison. CLOSSEN dans son rapport, répète cependant qu'il faut couvrir et protéger, couvrir de la pluie notamment, il ajoute aussi d'ailleurs qu'il faut rencontrer une demande psychologique qui est pour le visiteur de voir et d'être vu. Or, les terrasses proposées oublient la moitié de l'année. Cela mérite réflexion, alors je pense à Paris, pour voir comment les choses ont pu être solutionnées pour que toute l'année, cette Grand-Place soit fréquentée. Mais alors, élargissant quelque peu vos propos, il y a bien sûr d'autres éléments qui conditionnent une grande fréquentation de cette Grand-Place en toutes saisons, en externe ce sont les événements, les fêtes qui s'y déroulent et ici, je dis de faire attention de ne pas trop vite faire le vide par souci de qualité. Je pense à la Foire. Ce qui fait aussi les fréquentations, ce sont et surtout, les activités internes et périphériques, je pense au théâtre, qui pourrait selon mon souhait être ouvert sur des productions à 360° le plus grand nombre de jours, un Plaza parfois qui devrait être plus commercial, un Alhambra qui retrouverait une fonction plus valorisante et, bien sûr, un horeca résolument plus qualifié car ici, à l'évidence il y a carence. Alors, je ne fais que citer pour mémoire les difficultés d'accueil des visiteurs automobiles très souvent, après avoir vu, en passant, la beauté de la Grand-Place, où ira-t-il stationner, que lui propose-t-on pour le retenir, pour le séduire ?

M. COLLETTE, Conseiller : J'avais peur que M. HAMAIDE vienne proposer que l'on transforme la Grand-Place en parking pendant l'hiver, sa dernière réflexion est encore dans le sens de sa vieille bataille d'arrière garde mais enfin il ne l'a plus reproposé, je pense qu'il faut se concentrer sur le projet qui nous est proposé. Il y a pratiquement dix ans maintenant, on a décidé à grands frais pour la Ville de refaire le revêtement de la Grand-Place, de lui donner une parfaite uniformité, de laisser cet espace tel qu'il est dans sa nudité originariaire ou originelle puisque c'est essentiellement le lieu de marché, le lieu de centre, le lieu de rencontres, le lieu de convergence, c'est un lieu qui doit être vide et que l'on doit occuper avec 36 animations et si on était en Espagne, des lieux vides comme cela, c'est toujours plein de personnes qui marchent dans un sens puis dans l'autre, se rencontrent, se croisent, c'est la fonction de la place.

Sur sa fonction symbolique, il n'y a strictement rien à redire et par rapport à cela, on se demande pourquoi il était nécessaire, alors que une intervention sur les façades de la Grand-Place est indispensable, pourquoi il était nécessaire de retravailler l'espace public, l'espace urbain, l'espace sol de la Grand-Place. On a un petit peu l'impression qu'un auteur de projet qui habite une petite « villette » du Hainaut occidental avait un petit budget avec quelques petits accessoires et comme une boîte de phalène avait décoré des circuits de trains électriques se demande comment il va animer cette Grand-Place. Alors, il faut des mâts. Les mâts, je n'ai rien à dire parce que c'est un signe contemporain, il faut lui donner un éclairage, on veut faire vivre cette Grand-Place la nuit, on ne peut pas non plus restaurer les réverbères et demander des allumeurs et des éteigneurs de réverbères de passer matin et soir pour allumer des petits falots. Je pense que l'idée est que à partir du moment où l'on restaure l'ensemble du décor vertical entourant cette place, une mise en lumière particulière doit être envisagée et puis un mât, à la limite cela se place, cela se déplace, cela se remplace, je n'ai pas d'état d'âme au sujet de ces mâts. D'autant que je pense que l'effet lumière soit vers l'extérieur, soit vers l'intérieur, me paraît être excellent. En ce qui concerne les seuils à l'entrée des rues ou des passages publics comme le Porche de la Grand-Place, seuils en fonte, c'est vrai qu'il y a quelque chose d'intéressant dans la caractérisation d'un matériau de sol qui est beaucoup plus lourd, qui est beaucoup plus pondéreux, qui marque bien l'entrée et alors, revoyant les plans, je ne m'en étais pas rendu compte, lors de la projection, je constate que les seuils qui, en général, sont transversaux, le seuil c'est la marche que l'on passe, les seuils ici sont longitudinaux par rapport aux axes pénétrant ou sortant de la Grand-Place, je ne comprends pas le sens. Je ne comprends pas le sens, c'est une espèce de petit bout de tapis parce qu'on n'a pas l'argent pour mettre du tapis sur toute la largeur, là je ne comprends pas le sens. Mais, j'admettrais qu'on les mette dans l'autre sens. Par contre, il y a des aménagements dont je ne comprends pas le sens. Alors, il y a les 6 barrettes, on a parlé des casquettes, maintenant on parle des barrettes, toujours dans la décoration, qui sont ces 6 éléments groupés par 3 en quinconce, de bancs de pierre de taille qui seraient éclairés par des bandes fluos qui vont couper les parties Nord et Sud de la Grand-Place et les interrompre. D'abord, je vais dire à priori si une Grand-Place est un lieu de rencontres permanentes et je pense à mon ami Willy MERCIER, pour lui, c'est dangereux. La première chose, c'est dangereux. Pourquoi créer ces obstacles fixes, durs, coupants, tranchants ? On avait dit que c'est pour faire ressortir le caractère pentu de la Grand-Place. Et bien, on le voit ou on ne le voit pas,

mais est-ce que c'est nécessaire ? Pour moi, un mobilier fixe tel que celui-là, qui devient immeuble par incorporation puisqu'on ne sait pas le déplacer, ces espèces de bancs de pierre, les trois bancs de pierre en quinconce, d'un côté et puis de l'autre....

M. DI RUPO, Bourgmestre : de pierre, vous avez vu le même dossier que moi ?

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, c'est en quoi ces bancs ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : c'est en bois, oui,

M. COLLETTE, Conseiller : et ils sont escamotables ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : et on les prend et on les soulève et on les enlève. Je sais que vous n'avez pas de haute considération pour le Collège mais on n'est quand même pas tous, on n'a pas la connaissance de tous les pavés du 15<sup>ème</sup> siècle, c'est vrai, mais quand même !

M. COLLETTE, Conseiller : Je suis bien d'accord, ceci étant dit, on a un petit peu plus dans le dossier que la fois passée mais je dois dire que c'est sommaire, la description des matériaux dans ce dossier. Celui-ci tient en quelques esquisses.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Continuez, je vais vous répondre.

M. COLLETTE, Conseiller : Vous me dites, maintenant je me souviens bien s'ils sont en bois, ils ressemblent en fait à des niveaux d'eau pour montrer que la Grand-Place n'est pas horizontale. Enfin, bon, fantaisie qui n'est pas, me semble-t-il, utile. Deuxième élément, c'est la fontaine. Non pas le fait de la fontaine parce que historiquement un fait fontaine a existé mais la localisation de ce fait de fontaine. Et je vais dire qu'heureusement, la fontaine qui est une fontaine de jaillissement du sol ne présente pas d'encombrement hors sol mais encore une fois, elle n'est ni à l'endroit originaire, c'est-à-dire dans l'ancien forum là bas au débouché, au croisement des rues d'Havré, des Clercs et de la Chaussée, elle n'est ni au milieu, elle est dans un endroit qui est peu compréhensible et je me dis pourquoi là, pourquoi pas ailleurs, cela mérite effectivement une discussion. Et le dernier élément, puisque après l'espace public, on parle des espaces contigus et notamment du Jardin du Mayeur, c'était effectivement la raison pour laquelle j'avais effectivement la fois dernière sollicité qu'on ait quelque chose d'un peu plus détaillé. On nous parle là, à la sortie du tunnel, d'un amphithéâtre. Amphithéâtre, du terme grec amphi, la moitié d'un théâtre rond. Ici, nous sommes à moins de la moitié, pratiquement moins d'un quart, il faudrait donc parler de deux tiers d'amphithéâtre. Bien. Quant on regarde bien et qu'on essaye de refigurer sur place la localisation de cet amphithéâtre, on constate que la position de l'escalier qui emprunte la partie droite de l'éventail, si elle est effectivement décalée par rapport à la sortie du

tunnel, ne laissera jamais une petite plate-forme de la forme qui est reprise au plan à l'entrée de la salle arrière des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville. Si vous regardez bien et que vous déplacez l'escalier, vous constaterez que le passage ne sera pas de forme carrée mais sera un passage excessivement étroit. Il suffit d'aller voir sur place : ce croquis ne correspond absolument pas à la réalité. D'autre part, s'il est opportun effectivement de dégager la courette qui se trouve au niveau du sous-sol à droite de la sortie du tunnel côté Jardin du Mayeur, on peut se demander pourquoi on ne dégage pas non plus à gauche parce que, en réalité, c'était le niveau bas de l'ancienne trésorerie des Chartes où vos ancêtres gardaient leurs archives et le niveau de la cour était un niveau bas. Et je pense que s'il faut le faire, redessinez l'amphithéâtre pour qu'il dégage l'entièreté de la façade, je vais dire du sous-sol de cette partie de la construction et donc que l'angle inférieur de l'éventail rejoigne le coin du bâtiment qui fait ressaut à l'arrière de ce bâtiment. Voilà les quelques réflexions que j'avais à faire. Je pense qu'il est utile qu'on réfléchisse à tout cela en disant bon, ce n'est pas indispensable mais si on le fait, faisons-le avec un sens et avec une idée qui pourra justifier les dépenses que cela entraînera.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'autres remarques ? Tout d'abord M. HAMAIDE. C'est clair que le mobilier urbain, c'est-à-dire parasols, tables et chaises, si les cafetiers veulent les maintenir en hiver, moi je n'ai pas de difficultés avec cela et le Collège non plus et vraisemblablement, pas le Conseil. S'ils ont envie de trouver des modes de chauffage élégants comme on trouve par exemple à la fin de l'automne ou au tout début du printemps à Rome, à Bruxelles, mais pourquoi pas. Nous pensons simplement que, compte tenu de ce que vous avez dit et le fait que les gens aiment voir et être vus en hiver, voir on ne voit pas beaucoup et être vu, ce n'est pas la meilleure saison. Dès lors, j'ai le sentiment, qu'à moins d'en revenir à ce que les précédents Collèges ont réussi fort heureusement à supprimer, c'est-à-dire ces avancées, ces « baraques » qui ont défiguré quand même une partie de la Grand-Place, s'ils veulent mettre ces chauffages au gaz comme on trouve dans certains endroits, cela sera laissé à la liberté des cafetiers, nous n'aurons, à cet égard, qu'une attitude bienveillante, il n'y a pas de difficultés, on verra à l'usage ce qu'il convient de faire, comment il faut le faire et on aidera les cafetiers pour agir au mieux. Pour ce qui concerne alors l'espace public et les deux tiers d'amphithéâtre. Tout d'abord, j'ai parfois du mal à suivre M. le Conseiller COLLETTE mais je confesse que je n'ai pas la même connaissance que lui et donc, une bien piètre connaissance de l'ensemble de l'histoire de notre Ville. Mais, une chose est certaine,

c'est que dans l'histoire récente, le 23 février dernier, l'histoire récente, vous avez approuvé « valorisation et aménagement de la Grand-Place, etc. ». Là dedans tout s'y trouve. En ce compris les bancs, le niveau, en ce compris les mâts, dessinés d'ailleurs, coloriés, une merveille. Bon, alors, maintenant, tout d'un coup, vous avez des états d'âme sur les mâts. Les mâts, cela vous va ? Parce qu'on peut les supprimer. Quant aux bancs, ils sont de bois, un bois choisi avec, c'est vrai, cette originalité architecturale du designer qui fait que en mettant un liquide particulier dans ce bois, on verra, on visualisera le degré de la pente de la Grand-Place, ce qui est d'un très grand intérêt. Ces bancs de bois, sont enlevés, bien entendu, notamment pour la Ducasse. Il va sans dire qu'on ne va pas faire la Ducasse avec les bancs. Je sais qu'on n'est pas les plus malins mais il y a deux-trois choses dont on est certain : il faudra enlever les bancs et je vous assure qu'ils seront enlevés sans la moindre aspérité pour nos concitoyens. Par ailleurs, le concepteur pense que ce serait bien de faire un espace avec quelques bancs supplémentaires au centre de la place en été et quelques petits arbres, quelque chose d'un peu intime parce que on a constaté que chaque fois qu'on le faisait, il y avait toujours du monde qui s'asseyait, séjournait sur la Grand-Place. Et, il faut reconnaître que sur certaines grandes places comme la Grand-Place de Bruxelles où il n'y a pas de bancs, et bien les gens s'assoient par terre. Nous n'avons rien contre les gens qui s'assoient par terre mais on s'est dit « pourquoi pas un banc » ? On va toujours essayer avec les bancs puisqu'il y a pas mal de personnes âgées qui peut-être vont préférer s'asseoir sur les bancs plutôt que par terre et puis nous verrons. Tout ce mobilier est bien entendu enlevable. Pour maintenant les deux tiers de l'amphithéâtre, il m'avait semblé que tout cela avait été discuté, ce que je propose, c'est ni plus ni moins de prendre note et comme vous avez vraisemblablement écrit votre intervention, donnez-moi votre intervention, nous allons, ce n'était pas écrit, l'angle et tout cela, vous connaissez par cœur, vous m'épatez vraiment. Donc, on va retranscrire ce que vous avez dit, on va le transmettre aux architectes et s'il faut une modification, c'est clair que nous en sommes à l'avant-projet, objectivement il n'y a aucune difficulté à apporter des modifications si celles-ci sont pertinentes. Il n'y a pas de raison d'avoir la moindre difficulté à cet égard. Enfin, qu'est-ce qu'on a demandé essentiellement ? C'est que cette fameuse fontaine de jaillissement, une fontaine de jaillissement d'eau, je dois expliquer, les jets sont d'une hauteur de 2m à 2m50. Ce sont des jets alternatifs, tantôt cela jaillit, tantôt cela s'arrête. On trouvait cela plutôt bien. Cela a été étudié pour être placé à la fois aux confins, c'est tout une étude avec le parcours de la Seuwe mais en



plus avec une étude du sous-sol, on ne peut malheureusement pas mettre cette fontaine n'importe où pour avoir un écoulement aisé et peu coûteux de l'installation. Et comme c'est plat et que là où c'est mis maintenant on l'a agrandi un peu, c'est un peu où se mettent pour le moment les motos, d'après les architectes et leurs fameuses études, c'est l'endroit adéquat et c'est l'endroit le plus adéquat aussi pour que les écoulements d'eau puissent se faire à un coût qui est un coût raisonnable. Voilà un peu les raisons pour lesquelles ces projets sont initiés. Maintenant, pour ce qui concerne le caractère longitudinal du seuil d'accès, c'est justement pour éviter en particulier aux bus de devoir franchir horizontalement ces seuils et sur un plan esthétique, encore une fois tout cela est un parti pris, il semblait plus approprié de les faire longitudinalement. Voilà un peu toutes les explications que j'ai pu obtenir de ces estimables architectes. En plus, je rencontre dans les prochains jours, l'éclairagiste et puisque nous en sommes à parler d'éclairage, moi je ne vous cache pas que la Ville de Mons doit s'inspirer, comme d'ailleurs le précédent Collège avait déjà commencé avec un premier plan lumière, nous devons intensifier ce plan, nous devons nous inspirer de ce qui se fait à Lyon, sans frais nouveaux, mais dans les travaux futurs, pour le MET, pour la Ville, cela ne coûte pas plus cher de mettre un luminaire de qualité qu'un luminaire moche. C'est le même prix. Et donc nous allons voir un peu si on ne peut pas, à l'instar de Lyon, essayer d'avoir un designer qui justement nous ferait des luminaires ad hoc et on intensifierait tout ce plan luminaire et reconnaissons, par exemple, que la façade de l'Hôtel de Ville, la Collégiale aujourd'hui sont éclairés d'une manière remarquable. En revanche, la Grand-Place, avec ses spots sur les façades, cela crée une très grande difficulté. Et quand l'éclairagiste, un des experts qui travaille à Lyon est venu, la première chose qu'il a indiquée, c'est que sur la Grand-Place il faut éliminer tous ces spots qui se trouvent en façades, redonner à ces façades outre une couche de couleur, un éclairage particulier et pourquoi y a-t-il ces mâts, c'est justement pour détacher la lumière des façades, les mettre là il y a pour le moment les luminaires et les mâts ne seront pas beaucoup plus gros que les luminaires mais au sommet des mâts, il y aura une grappe, chaque fois une grappe de spots qui non seulement va éclairer du côté du trottoir mais également une partie de la Grand-Place qui aujourd'hui est un grand trou noir, le soir, parce qu'on n'a pas pu faire, à l'époque, tous les investissements voulus pour le plan lumière. Voilà un peu, mes chers collègues, l'état de la question. Sommes-nous suffisamment éclairés que pour bénéficier d'une abstention positive voire d'un vote positif d'Ecolo ?

M. VISEUR, Conseiller : On va vous faire confiance pour que vous incorporiez au mieux les remarques faites.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien sûr, merci infiniment. Dès lors, je pense que les autres groupes également ? M. HAMAIDE ? Oui.

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

**Entrée de M. MARTIN = 43 présents**

32<sup>e</sup> objet : Projet Phasing-out "Aménagement de la Grand-Place" Traitement des façades Approbation de l'avant-projet. 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> E/2003.569.090.AB.TO

M. DI RUPO, Bourgmestre : Pour le point 32, M. HAMAIDE et puis Madame BROHEE.

M. HAMAIDE, Conseiller : Voilà, M. le Bourgmestre, mes chers collègues, les couleurs, c'est un sujet éternel qui fut jadis traité avec certaines frilosités, je songe à la veille d'une Ducasse il y a 20 ans. Mais, ne dit-on pas que les goûts et les couleurs etc. N'empêche. Je suis quant à moi, résolu partisan d'une certaine audace correspondant d'ailleurs à l'histoire de cette Grand-Place. Je vais le prouver. Je voudrais d'ailleurs ici rencontrer les critiques que j'ai lues dans la presse par deux arguments. Le premier argument dans l'expérience. Lorsque jadis il m'arrivait de recevoir des jeunes de notre ville jumelée de Vannes, en visite à Mons, ceux-ci ne manquaient jamais de me dire combien par temps maussade, bien sûr, notre Grand-Place était grise et triste. Et ils avaient raison car habitués chez eux à la pierre de France qui est claire et lumineuse. Second argument, et ici je vais me permettre de lire cinq lignes écrites exactement en 1845 par Théophile Gautier. Je lis textuellement, il y a des choses qui étonneront peut-être. Je commence : « Mons est une vraie ville flamande, (sic) les rues y sont plus propres que les parquets de France, on les dirait cirées et mises en couleur – et ici c'est important – les maisons sont peintes sans exception, du haut en bas, et de teintes fabuleuses, il y en a de blanches, de bleues cendres, de ventres de biche, de roses, de verts pommes, de gris de souris effarouchées et de toutes sortes de nuances égaillées, inconnues dans ce pays-ci ». Fin de citation. Voyez, on n'a rien inventé mais c'est très bien, donc dans les couleurs de l'audace et je crois que cela peut devenir très beau et beaucoup plus gai.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous nous donnerez les références précises de l'ouvrage de Théophile Gautier...

M. HAMAIDE, Conseiller : 1845.

M. DI RUPO, Bourgmestre : d'accord, mais de quel livre ? Vous nous donnerez ces belles lignes, on va les transmettre aussi à l'architecte, mais je n'ai pas bien compris, un gris d'audace comment ? Dans les couleurs ? Verts pommes, cela j'ai compris....

M. HAMAIDE, Conseiller : de roses, de verts pommes...

M. DI RUPO, Bourgmestre : le rose, le vert pomme, oui....

M. HAMAIDE, Conseiller : de gris de souris effarouchées...

M. DI RUPO, Bourgmestre : de gris... qui est-ce qui est effarouchée ? Gris de souris effarouchée ! Ah, et bien je vais demander à l'architecte de nous reproduire, de nous montrer ce que pourrait donner le gris d'une souris effarouchée, ce serait quand même pas mal ! Ecolo, après ce vert pomme, qu'est-ce que vous suggérez ?

Mme BROHEE, Conseillère : On nous propose en fait d'approuver l'avant-projet de traitement des façades classées et non classées. En fait, je tiens d'abord à saluer la qualité du dossier qui a été fourni qui reprend, pour chaque bâtiment, une fiche détaillée ainsi qu'un tableau global des estimations des travaux et la part qui serait couverte par la taxe de remboursement. Alors, les travaux proposés consistent principalement dans des traitements chromatiques sur lesquels M. HAMAIDE a longuement parlé, disserté. Les remises de gabarit de toitures, il y a des modifications d'ouverture, portes et fenêtres de rez-de-chaussée. Alors, dans les aménagements proposés, le traitement du côté Sud de la Grand-Place a retenu notre attention. Le côté Sud, ce sont les bâtiments qui existent entre la rue de la Clef et la rue de la Chaussée, c'est-à-dire l'entrée du piétonnier. Historiquement, c'est l'ancienne place de Mons en fait qui faisait la jonction entre la porte d'Havré et le Beffroi. Jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, il y avait là la grande boucherie qui était bâtie sur deux hauts niveaux équivalant à trois niveaux actuels et situés à la place de la grande friterie et du Mac Donald actuel. Jusqu'à cette époque, les bâtiments du bar Play Back, la grande boucherie, le Comte de Flandres, la Houblonnière et le Mouton Blanc, constituaient une unité architecturale, c'est-à-dire une crête ascendante des toitures et le nombre de niveaux identique. Trois modifications importantes sont ici proposées. La première, rehausser les bâtiments les plus anciens que sont le Comte de Flandres, la Houblonnière et le Mouton Blanc, pour les adapter à des bâtiments beaucoup plus récents et cette adaptation se ferait par l'ajout, sur ces trois bâtiments-là, d'un niveau supplémentaire qui serait composé principalement de grandes baies vitrées. Alors que la face Est de la Grand-Place qui est juste en face de moi, est en cours de rénovation, rénovation qui vise à une harmonisation des ouvertures notamment en toitures, on peut quand même se poser des questions quant à l'homogénéité qu'il

ressortirait de l'ensemble vu ce qu'on nous propose sur la façade Sud. La deuxième grosse modification concerne les ouvertures au rez-de-chaussée. Les adaptations qui sont proposées concernent des grandes ouvertures ou carrées ou rectangulaires et qui cassent les structures initiales des fenêtres et portes hautes et séparées. La troisième adaptation, et là c'est le clou des propositions, concerne le bar Play Back. D'abord, l'architecte mentionne ce bâtiment comme n'ayant aucune valeur architecturale et aucune valeur patrimoniale alors que, comme je l'ai dit au début de mon intervention, il faisait partie du bloc homogène de cette entité avec l'ancienne grande boucherie. La proposition en fait qui est faite dans cet avant-projet consiste en un ravalement de façade qui serait faite de structure métallique et/ou de verre pour aboutir finalement à un parallélépipède rectangle parfait et bien froid. Là aussi, nous nous posons des questions sur l'intégration de ce cube. C'est pour ces différentes raisons que en fait, nous demandons que l'avant-projet soit revu lors d'une commission élargie à laquelle seraient associés l'architecte et la CCAT.

M. DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je vous remercie pour votre intervention. Alors, donc, ce que je suggère c'est que nous approuvions, c'est que nous approuvions pour avancer. Par ailleurs, je suis assez d'accord que l'on tienne une réunion où on peut « brain stormer » comme nous l'avons fait sur les autres projets, on l'a fait sur le Musée, nous l'avons fait sur le Théâtre, il n'y a absolument aucune difficulté à cet égard. Nous serons aussi attentifs au certificat du patrimoine pour voir un peu ce que le patrimoine nous indique et on discutera avec les architectes entre la phase d'avant-projet et le projet lui-même, s'il y a des modifications à apporter et ce, d'autant plus que cela va dépendre de l'accord des propriétaires de jouer le jeu. Donc, on a toute une phase d'interactivités. Donc, on prend acte de ce que vous dites, nous transmettons et là je demande à Madame ORBAN qu'elle transmette aux architectes cette remarque sur les trois toitures, sur le piano bar, je crois savoir qu'on a déjà tenu compte d'un certain nombre de remarques parce que ces remarques ont été formulées déjà auparavant et je suggère que l'on avance. Avant de passer au vote, je m'en voudrais de ne pas revenir à Théophile Gautier puisque c'est extrait d'un texte qui s'appelle « Zig-Zag » mais il y aura une autre couleur, autre que le rose, le vert pomme et le gris de souris effarouchée, il y a aussi la couleur de ventre de biche et nous allons demander aussi que l'on nous restitue ce ventre de biche, j'imagine que tout le monde sait ce qu'est la couleur ventre de biche. Bien. Nourris de toutes ces informations, peut-on approuver ?

M. VISEUR, Conseiller : Dans la mesure où le débat n'est pas clôturé et donc avec la promesse que vous avez faite qu'on continue à discuter, on va approuver cet avant-projet.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est clair. Avant-projet et on essaye d'organiser, dans des délais rapprochés, une réunion toutes sections, pour que chacun puisse venir en discuter.

ADOPTE à l'unanimité – 35<sup>e</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Vérification de l'encaisse au 31.12.2003 du Receveur communal.  
Gestion financière Budget ordinaire Ord./CP/PQ

ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>e</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : Marché de services financiers (bancaires et d'investissements) destiné à la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2004. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. (Application de l'article 17, § 2, 2<sup>o</sup>, b de la loi du 24 décembre 1993). Gestion financière Budget extraord. EXTR/CD0098

M. VISEUR, Conseiller : Oui, c'est un marché de services financiers, dans ce cas-ci, ce sera un marché négocié. c'est vrai que c'était prévu qu'il n'y ait pas un nouvel appel général cette fois-ci et qu'on pouvait effectivement négocier un nouveau marché mais un marché négocié cela n'interdit pas de mettre les fournisseurs et dans ce cas-ci, les banques en concurrence. Mais, ce qui ressort du débat en commission, c'est qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence, ici, ce sera DEXIA d'office. Et donc, je trouve quand même un peu dommage que dans une majorité où il y a des libéraux, dont l'Echevin des Finances, on ne fasse pas jouer la libre concurrence et donc, notre groupe s'abstiendra pour cette raison, qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence des fournisseurs.

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin, suite à cette attaque directe...

M. MILLER, Echevin : oui, M. le Bourgmestre, l'Echevin libéral des Finances de la Ville de Mons n'a pas de difficultés à répondre à la question. En fait, il a bien été décidé l'année dernière, au moment où nous avons lancé un appel d'offres européen que nous prévoyions cette année de ne pas procéder de la même façon et de reconduire purement et simplement avec la banque DEXIA l'ensemble des emprunts dont notre Ville a besoin. Vous avez fait allusion au débat en commission, je vous ai répondu que pour des raisons d'ordre pratique, afin de ne pas rentrer à nouveau dans une procédure, nous avons décidé de reconduire purement et simplement le marché cette année et je vous ai

annoncé que l'année prochaine, il y aurait à nouveau un appel d'offres européen pour l'ensemble des montants dont nous avons besoin.

M. VISEUR, Conseiller : Donc, on votera positivement... l'année prochaine.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous, tant que ce n'est pas en concurrence dure et pure, concurrence nette, vous ne votez pas ?

M. VISEUR, Conseiller : Il s'agit dans ce cas-ci d'un marché négocié pour lequel il n'y a pas eu de négociation en réalité, donc je ne trouve pas cela tout à fait normal et abstention de notre groupe.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Mlle THYSBAERT, M. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 37<sup>e</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Premier amendement au budget de l'exercice 2004.  
Gestion financière Budget extraord. MB1/2004

M. VISEUR, Conseiller : Bien, il s'agit de la première modification budgétaire de l'exercice 2004, il n'y a pas énormément de choses neuves et c'est d'ailleurs une modification budgétaire de relativement faible ampleur mais enfin, j'ai relevé quelques points qui peuvent être en quelque sorte de l'information au travers de cette modification-là. D'abord, dans les dépenses, à l'ordinaire, il y a 45 mille euros en plus de dépenses pour le budget participatif, à l'ordinaire, ce qui veut bien dire que c'est pour le fonctionnement du budget participatif qui par ailleurs, tire un peu la patte, je trouve quand même que c'est peut-être un peu beaucoup, il faudrait voir ce qu'on peut faire de mieux que de faire fonctionner la machine même si c'est compensé par un subside fédéral parce que au total actuel, le fonctionnement du budget participatif en est quand même à 170 mille euros avec cette modification. Alors, pour le déménagement de la rue Buisseret, 70 mille euros en plus, ce qui nous mène à un total de près de 100.000 euros pour un déménagement, cela me paraît beaucoup mais enfin, voilà, je cite le chiffre. On apprend au travers de la modification budgétaire qu'il y a eu un vol de

44.340 euros au service de la trésorerie, on en a parlé, c'est par effraction du coffre, tout ce qu'on peut espérer là-dedans c'est que le prochain emplacement du coffre sera mieux protégé lorsque les services auront déménagé à la rue Buisseret. A l'extraordinaire, il s'agit surtout d'adaptations en fonction de l'avancement des travaux mais je relève quand même l'abandon de certaines charges qui devaient être amorties en 15 ans et leur réinscription sous d'autres fonctions pour qu'elles puissent être amorties en 30 ans. Ce qui, de cette façon, va alléger le budget mais c'est quand même plutôt un artifice comptable. Donc, il n'y a pas de grandes impulsions politiques dans cette modification budgétaire c'est plutôt des toilettages mais comme il s'agit quand même d'un budget que nous n'avons pas approuvé, nous nous abstenons quant à la modification.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ok, simplement, M. l'Echevin, je vous en prie.

M. MILLER, Echevin : Je voudrais quand même faire remarquer tout d'abord une réponse générale à l'intervention de M. VISEUR, il y a quand même un élément important. Nous venons d'avoir un long débat sur les travaux nécessaires pour l'embellissement de notre Ville, la Grand-Place, l'ensemble des matériaux utilisés, fontaine jaillissante, bois, inclinaisons, etc., tout cela est très très beau et montre notre volonté d'embellir la Ville mais pour tout cela il faut de l'argent. Et cet argent, je signale quand même que cette opération de modification budgétaire concrétise les décisions que nous avons prises et introduit dans notre budget la traduction de la promesse ferme de subsidiation, dans le cadre du Phasing Out, de différents projets qui concernent notre Ville. Donc, c'est quand même au niveau de notre majorité un élément intéressant à soulever. Ces montants n'avaient pas pu être inscrits dans le budget 2004 lorsque nous vous l'avons présenté puisque pour être inscrits, il fallait avoir la promesse ferme des subsides comme je viens de le dire, c'est maintenant chose faite, ce qui génère une demi charge d'intérêts de 22.832 euros que nous retrouvons à l'ordinaire. Alors, vous avez évoqué quelques éléments de cette modification budgétaire, je pense que M. le Bourgmestre va répondre à l'un ou l'autre point. Pour ma part, je réponds aux 70.000 euros, il s'agit bien de 70.000 euros pour le déménagement de plusieurs services à Buisseret. Nous avons estimé qu'il était préférable de procéder de la sorte étant donné que nous avons alors du matériel et du personnel professionnel pour le faire et en plus, cela permet de ne pas immobiliser nos services qui ont déjà beaucoup d'autres choses à faire pour le bon fonctionnement de la Ville. Effectivement, vous avez raison, un vol a été commis, je pense que vous l'avez souligné, que nous devons prendre en considération dans le cadre d'une modification budgétaire, un vol a été commis, plainte

a été déposée et une enquête est en cours. Pour l'instant, pour le reste, il y a d'autres éléments positifs dans cette modification budgétaire, notamment pour ce qui concerne l'octroi d'un prêt d'aide extraordinaire pour les pensions, nous avons une annonce de 20.900.000 euros, bonne nouvelle pour la Ville, nous recevons d'avantage, nous passons à 21.036.000 euros. De même, au niveau de l'augmentation du fond de compensation des centimes additionnels, nous recevons d'avantage que ce qui était prévu au budget 2004. En conclusion, j'estime que cette première modification budgétaire, ce premier amendement au budget de 2004 constitue une excellente opération pour les finances de la Ville.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. l'Echevin. Simplement sur le budget participatif, les montants obtenus, je pense que c'est par M. VANDENBOSCHE, si je me souviens bien, concernant la communication sur le processus, c'est 40 ou 45.000 euros et dans les montants que vous avez cités, bien entendu il y a des participations à des activités qui existent déjà sur le territoire de Jemappes.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 NON: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> annexes

36<sup>e</sup> objet : Hôpital Ambroise Paré. Plan de gestion. Approbation  
Gestion financière AP/PG/2004

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Mlle THYSBAERT, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, MM. JACQUEMIN, DI RUPO



4 abstentions: MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE – 40<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> objet : Prêt d'aide extraordinaire. Plan Tonus Axe 2 – Déficit hospitalier  
Gestion financière AP/PG/2004

REMIS

38<sup>e</sup> objet : Prêt d'aide extraordinaire. Plan Tonus Axe 2 – Pension.  
Gestion financière AP/PG/2004

M. BEUGNIES, Conseiller : M. l'Echevin indique que c'est une bonne nouvelle que nous recevons plus que ce qui a été prévu, mais je voudrais quand même être plus nuancé...

M. DI RUPO, Bourgmestre : plus nuancé que M. l'Echevin ?

M. BEUGNIES, Conseiller : oui. C'est une bonne nouvelle d'avoir une augmentation mais moi je voudrais être plus nuancé sur le fond du problème. Il s'agit effectivement...

M. DI RUPO, Bourgmestre : attendez, que je ne m'y perde pas, de quel point parlez-vous ?

M. BEUGNIES, Conseiller : le 38.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous vous préoccupez des pensions.

M. BEUGNIES, Conseiller : des pensions, au point 38. Donc, il s'agit effectivement d'un emprunt de plus de 21.000.000 d'euros effectivement, qu'on va avoir une participation, et heureusement on peut contracter cet emprunt-là grâce au plan Tonus. Mais, moi cela m'attriste toujours de faire un emprunt extraordinaire avec rien en contrepartie. Je m'explique. Quand on fait un emprunt extraordinaire et qu'en contrepartie on a le hall multifonctionnel, je dis « ça va, il y a une augmentation du patrimoine ». Mais ici, on fait un emprunt extraordinaire ; normalement un emprunt extraordinaire c'est pour avoir une augmentation du patrimoine, ici, pas du tout, on n'a pas d'augmentation du patrimoine, c'est pour couvrir, et c'est déjà arrivé plusieurs fois dans l'histoire financière de la Ville de Mons, c'est pour couvrir des trous financiers, des dettes du passé. Et cela m'attriste toujours et je voudrais quand même le souligner. Donc, on est ici obligés de contracter un emprunt de 21 millions d'euros et c'est la première fois, lorsqu'on a voté le dernier budget, qu'on a pris en considération cela. Jusqu'à présent, les budgets étaient comme frappés d'amnésie et on n'avait pas tenu compte qu'il fallait payer des pensions. Alors, cela me fait penser un peu à ceci, c'est comme si un père n'avait pas cotisé pour ses vieux jours pour sa pension, qu'il avait

vécu au-delà de ses moyens et puis qu'il demandait à son fils de contracter un emprunt pour payer sa pension et venir assurer ses vieux jours. Alors, je tenais à souligner et je trouve qu'il faut le faire évidemment, et on a la possibilité de le faire, c'est la première fois que dans un budget on a pris cela en considération et je pense que sur le fond du problème, c'est tout à faire regrettable.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Sur le fond est-ce que je réponde ?

M. MILLER, Echevin : Je vous laisse répondre, M. le Bourgmestre, sans aucune difficulté à la remarque de mon chef de groupe qui est une remarque pertinente dans une certaine mesure, je suis un peu réservé parce qu'il y a quand même un élément extrêmement important dans l'opération qui est réalisée, tout d'abord nous recevons des montants importants de la Région Wallonne via le CRAC et puis, surtout, nous assurons le paiement des pensions à des personnes qui en ont besoin.

M. BEUGNIES, Conseiller : Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas le faire, c'est heureux. je dis simplement ceci, c'est qu'on doit le faire parce que d'autres n'ont pas prévu de le faire, n'ont pas fait des provisions pour payer les pensions et c'est regrettable.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon, pour que ce soit clair, nous parlons des pensions de 1957, qui jusqu'à présent ont été payées selon le système de la répartition. C'est-à-dire que ceux qui travaillaient aujourd'hui, payaient, cotisaient et nous payons les pensions des pensionnés d'aujourd'hui. Et si avec l'aide exceptionnelle de la Région Wallonne on a pour conséquence finalement de globaliser ce qui nous reste à payer et de faire une sorte de « capitalisation » avec un emprunt dit de consolidation, ce qui permet, comme vient de le dire M. l'Echevin, de garantir le paiement des pensions et d'en plus, avoir bénéficié de la part de la Région Wallonne d'un soutien financier qui soulage les finances de la Ville de Mons, ce qui est globalement positif tant à la fois pour les agents concernés que pour la Ville. Là où vous avez raison et je comprends que vous soyez intervenu et que vous ayez soutenu avec autant de détermination M. l'Echevin, c'est que vous avez, sur le plan de l'orthodoxie théorique un scrupule. Car je vous reconnais bien là comme économiste, c'est vrai qu'en économie pure et en théorie dans les livres, l'emprunt extraordinaire sert en général pour un bien immobilier qui enrichit. C'est vrai mais il ne faut pas croire tout ce qui est dans les livres. Et parfois, on est forcé de faire preuve d'un pragmatisme qui montre notre capacité d'innovation, de créativité pour justement trouver des solutions.

M. BEUGNIES, Conseiller : J'avais compris, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire, j'ai dit simplement ceci, que c'est la première fois que le budget le prenait en

considération et d'autres budgets n'ont jamais pris cela en considération, c'est comme si cela n'existait pas. C'est la première fois que grâce au plan Tonus, on a pu prendre cela en considération et si...

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'était un bon point que vous nous attribuez !

M. BEUGNIES, Conseiller : et je dis ceci, c'est que la logique aurait été les années précédentes, de provisionner ; on fait des provisions pour payer et c'est parce que les provisions n'ont pas été faites qu'on est obligé de contracter un emprunt pour payer ces provisions qui n'ont pas été faites.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Tout cela est bien clair. Oui, M. l'Echevin.

M. MILLER, Echevin : Je remercie mon chef de groupe de cet appui très fort à la décision qui est effectivement politique que nous avons prise pour pouvoir assurer le paiement des pensions.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications riches tant sur le plan théorique que sur le plan de la pratique. Oui, M. l'Echevin, sur cela.

M. CARPENTIER, Echevin : Oui, je pense que M. BEUGNIES a quand même la mémoire courte parce que lorsque j'étais Echevin des Finances, en 1999, nous avons affecté des dividendes provenant du fond DEXIA au fond des pensions.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous ferez une journée d'études de l'intérêt des emprunts extraordinaires....

M. MILLER, Echevin : Mais si M. BEUGNIES, il faut faire un emprunt parce que nous obtenons de l'argent, des montants importants de la Région Wallonne, ce qui soulage aussi les finances de la Ville, c'est la raison pour laquelle nous le faisons.

M. BEUGNIES, Conseiller : Décidément, on ne me comprend pas ! Je dis que si M. CARPENTIER avait correctement provisionné les pensions, il ne faudrait pas à l'heure actuelle faire un emprunt de rattrapage.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bien, je sais que la Région Wallonne intervient pour 75% de ce que l'on emprunte et cela, pour moi, c'est pas mal et cela résout beaucoup d'affaires.

ADOPTE à l'unanimité – 41<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Garantie d'un emprunt auprès de Dexia Banque au profit de l'ASBL « Centre Culturel Transfrontalier de Création et de Diffusion de Mons » (Le Manège.Mons) – (liquidation du « C.C.R.M. ») Gestion financière C/garantieemprunt

ADOPTE à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Cellule foncière – Construction d’une salle de spectacles rue des Passages à Mons. Approbation du bail emphytéotique. Cellule foncière RF/RB

ADOPTÉ à l’unanimité – 43<sup>e</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Jemappes rue de Ghlin : aliénation d’une emprise non cadastrée suite au rétrécissement de la voirie Cellule foncière CL/MAS

ADOPTÉ à l’unanimité – 44<sup>e</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : Régie Communale Autonome. Approbation du rapport d’activités 2003. Régie Autonome Rapport d’activités 2003

ADOPTÉ à l’unanimité – 45<sup>e</sup> annexe

43<sup>e</sup> objet : Régie Communale Autonome. Approbation du plan d’entreprise 2004. Régie Autonome plan d’entreprise 040322

ADOPTÉ à l’unanimité – 46<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> objet : ASBL «Orchestre Royal de Chambre de Wallonie ». Compte et bilan de l’exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 47<sup>e</sup> annexe

45<sup>e</sup> objet : ASBL «Orchestre Royal de Chambre de Wallonie ». Budget de l’exercice 2004. Approbation. Gestion financière C/B2004ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 48<sup>e</sup> annexe

46<sup>e</sup> objet : ASBL « Les Amis de Gérard Noël » - Compte et bilan de l’exercice 2002. Approbation. Gestion financière C/C2002ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 49<sup>e</sup> annexe

47<sup>e</sup> objet : Approbation des mesures susceptibles de générer de nouvelles recettes par le service de la Culture. Culture 6150-d-103

REMIS

48<sup>e</sup> objet : ASBL « R.L.C. Mesvin » - Budget de l’exercice 2001. Approbation Gestion financière C/B2001ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 50<sup>e</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet : ASBL « R.L.C. Mesvin » - Compte de l’exercice 2001. Approbation. Gestion financière C/C2001ASBL

ADOPTÉ à l’unanimité – 51<sup>e</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet : ASBL « R.L.C. Mesvin » - Budget de l'exercice 2002. Approbation.  
Gestion financière C/B2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 52<sup>e</sup> annexe

51<sup>e</sup> objet : ASBL « Union Mons-Hainaut » - Compte de l'exercice 2002. Approbation.  
Gestion financière C/C2002ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 53<sup>e</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : ASBL « Union Mons-Hainaut » - Budget de l'exercice 2003. Approbation.  
Gestion financière C/B2003ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 54<sup>e</sup> annexe

53<sup>e</sup> objet : Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. Approbation de la composition de la Commission communale de l'Accueil (C.C.A) ainsi que des modalités de désignation des membres de ladite commission. Jeunesse Famille

ADOPTE à l'unanimité – 55<sup>e</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : Centres de Vacances pédagogiques communaux. Modification et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 56<sup>e</sup> annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : M. SODDU qui a transformé son interpellation en question. Je vous cède la parole.

M. SODDU, Conseiller : M. le Bourgmestre, chers collègues. Ma question concerne les prochaines élections communales de 2006 et l'inscription des électeurs européens sur les listes électorales. Pour la première fois, en octobre 2000, les européens ont pu participer aux élections et on a pu aussi élire quelques européens. Si mes informations sont exactes, aux dernières élections communales, seulement 1.600 européens du Grand Mons ont pu exercer leur droit de vote sur plus ou moins 12.000. Nous avons aidé les européens à mieux s'intégrer dans la vie politique locale après qu'ils aient réussi l'intégration économique et sociale. Et de cette façon, je pose une question : je voudrais savoir de quelle façon nous pourrions être en avant-garde à la Ville de Mons pour ce qui concerne cette problématique, merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, M. le Conseiller ; Madame l'Echevine.

Melle HOUDART, Echevine : Merci, M. le Conseiller, merci, M. le Bourgmestre. Lors des élections communales de 2000, les ressortissants européens ont eu la faculté

d'exercer leur droit de vote. A l'époque donc il y avait 15 pays. Pour ce faire, l'Administration communale a adressé aux personnes concernées un formulaire les informant de leurs droits en cette matière et les invitant à s'inscrire sur la liste des électeurs. Les ressortissants européens qui se sont inscrits auprès de l'Administration communale ont donc reçu une convocation pour le jour du scrutin avec l'imposition du vote obligatoire. Permettez-moi de vous préciser que le Ministère de l'Intérieur préconise mais n'oblige pas les communes à informer personnellement les ressortissants étrangers résidant sur son territoire mais que la Ville de Mons s'est pleinement investie dans cette démarche citoyenne pour l'envoi aux domiciles du document d'inscription. Le 8 octobre 2000, ils étaient 1.583 électeurs européens à voter pour la première fois aux élections communales. Cette année, il faut compter plus ou moins 1.500 européens à s'être inscrits sur 8.167 européens. Pour les élections communales prochaines, donc en 2006, la Chambre a adopté la Loi sur le droit de vote aux ressortissants également non européens. Il est évident que la Ville de Mons procèdera de la même manière pour les étrangers en envoyant à tous, bien sûr, cette convocation et le formulaire adéquat. En date du 31.12.2003, il y avait 13.183 personnes d'origine étrangère dans nos registres de population. Il faut compter que cela fera plus ou moins 10.000 électeurs potentiels. Une projection nous indique que nous pourrions être plus ou moins, mais évidemment sous certaines conditions, plus ou moins 70.000 à passer aux urnes en 2006. Il faut compter qu'à ce stade-ci, il y a plus ou moins 60.000 électeurs. Je vous remercie de votre attention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, Madame l'Echevine. Voilà, nous voilà éclairés, la séance publique est terminée. Je remercie le public ; je remercie MM. les journalistes. Je remercie les services. Le prochain conseil c'est le 10 mai à 18 heures.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents  
Sont absents : Mmes ISAAC, JOARLETTE, AGUS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
55<sup>e</sup> objet : Union des Villes et Communes Wallonnes. Désignation des représentants de la Ville aux Assemblées générales. Secrétariat MPO

ADOPTE – 57<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
56<sup>e</sup> objet : Appel à projets 2004-2005 : « Vers des politiques communales de santé ». Désignation d'un mandataire communal de la Ville de Mons.  
Cellule Projets LO/MJS/03-04-17

ADOPTE – 58<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

57<sup>e</sup> objet : Lumeçon – ASBL d'appui à l'organisation du Lumeçon et de promotion du Lumeçon – Désignation des représentants de la Ville de Mons Jo.W

ADOPTE – 59<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

58<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE. Département Centre 100 : constitution d'une réserve de promotion de Chefs Opérateurs. 1<sup>e</sup> 13 GEN/RINSIS

ADOPTE – 60<sup>e</sup> annexe

59<sup>e</sup> objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Démission honorable d'une technicienne de surface définitive 1e 4352

ADOPTE – 61<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une technicienne de surface définitive. 1<sup>e</sup> 3700

ADOPTE – 62<sup>e</sup> annexe

60<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Convention de mise à disposition d'une éducatrice de niveau 1 auprès du CPAS. 1<sup>e</sup> 11469

ADOPTE – 63<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface. 1<sup>e</sup> 11886.5

ADOPTE – 64<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface. 1<sup>e</sup> 11373.2

ADOPTE – 65<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à un commis. 1<sup>e</sup> 11829.2

ADOPTE – 66<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption complète de carrière à un rédacteur. 1<sup>e</sup> 11756.6

ADOPTE – 67<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à un rédacteur. 1<sup>e</sup> 11295.3

ADOPTE – 68<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Octroi d'une interruption complète de carrière à un rédacteur. 1<sup>e</sup> 10985.5

ADOPTE – 69<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Adoption d'une convention de mise à disposition d'un commis à l'ASBL « La Maison des Ateliers ». 1<sup>e</sup> 12210.2

ADOPTE – 70<sup>e</sup> annexe

61<sup>e</sup> objet : CAISSE DES PENSIONS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Fixation de la répartition des charges dans la pension unique allouée à la veuve d'un ancien employé d'administration du CPAS. 1<sup>e</sup> 10038

ADOPTE – 71<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Fixation du montant de la pension de survie à allouer à la veuve d'un ancien directeur du CPAS. 1<sup>e</sup> 385

ADOPTE – 72<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 62<sup>e</sup> objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une puéricultrice. 1<sup>e</sup> 12218.7

ADOPTE – 73<sup>e</sup> annexe

63<sup>e</sup> objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Récapitulatif des prestations d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7350

ADOPTE – 74<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,



b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8412

ADOPTÉ – 75<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Diminution d'attributions d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8440

ADOPTÉ – 76<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8413

ADOPTÉ – 77<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8488

ADOPTÉ – 78<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Rectificatif de prestations d'un chargé de cours techniques à titre temporaire. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6361

ADOPTÉ – 79<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Récapitulatif des prestations d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6354

ADOPTÉ – 80<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. Modification d'organisation interne. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8346

ADOPTÉ – 81<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8347

ADOPTÉ – 82<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

j) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8388

ADOPTÉ – 83<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

k) Rectificatif de prestations d'un chargé de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7931

ADOPTÉ – 84<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques. Modification d'organisation interne. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8486

ADOPTÉ – 85<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- m) Augmentation d'attributions d'une chargée de cours techniques. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8472

ADOPTÉ – 86<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- n) Nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8218

ADOPTÉ - 87<sup>e</sup> annexe

64<sup>e</sup> objet : MONSFORMATIONS.BE – INSTITUT DE PROMOTION SOCIALE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7930

ADOPTÉ – 88<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Augmentation d'attributions d'une chargée de cours techniques (récapitulatif). 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8457

ADOPTÉ – 89<sup>e</sup> annexe

65<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation d'une chargée de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi vacant.

8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7938

ADOPTÉ – 90<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7938

ADOPTÉ – 91<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8272

ADOPTÉ – 92<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8353

ADOPTE – 93<sup>e</sup> annex

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- e) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8333

ADOPTE – 94<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- f) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8416

ADOPTE – 95<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Désignation d'une chargée de cours techniques, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8406

ADOPTE – 96<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Désignation d'un chargé de cours techniques, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8419

ADOPTE – 97<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Désignation d'un professeur de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8474

ADOPTE – 98<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8475

ADOPTE – 99<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Désignation d'une chargée de cours de morale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8370

ADOPTE - 100<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Réaffectation d'un professeur de cours de pratique professionnelle et de cours techniques et de pratique professionnelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7020

ADOPTE – 101<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- m) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours de morale. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8252

ADOPTE – 102<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- n) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6270

ADOPTE – 103<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- o) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6471

ADOPTE – 104<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- p) Réaffectation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6933

ADOPTE – 105<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- q) Modification de la délibération du Conseil communal du 22.03.2004, désignant une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8463

ADOPTE – 106<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- r) Modification de la délibération du Conseil communal du 13.10.2003 plaçant un professeur de cours spéciaux en disponibilité pour maladie 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7232

ADOPTE – 107<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- s) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux. 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7232/1

ADOPTE – 108<sup>e</sup> annexe

66<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un(e) instituteur(trice) primaire 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6123/6447

ADOPTE – 109<sup>e</sup> et 110<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3375

ADOPTE – 111<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Modification d'une délibération désignant à titre intérimaire une institutrice primaire 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3033

ADOPTE – 112<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un directeur d'école sans classes 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3050

ADOPTE – 113<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelle 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 8153/3407

ADOPTE – 114<sup>e</sup> et 115<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Nominations à titre définitif d'institutrices maternelles 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 8006/8043/8045/8054/8086/7950/8174

ADOPTE – 116<sup>e</sup> à 122<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Nominations à titre définitif d'institutrices primaires 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3066/3114

ADOPTE – 123<sup>e</sup> et 124<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Nominations à titre définitif de maîtres de morale laïque 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3157/3159

ADOPTE – 125<sup>e</sup> et 126<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3098/3358

ADOPTE – 127<sup>e</sup> et 128<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3098/3358

ADOPTÉ – 129<sup>e</sup> et 130<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3159

ADOPTÉ – 131<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de morale laïque 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3157

ADOPTÉ – 132<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- m) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de religion protestante 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6058

ADOPTÉ – 133<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- n) Réaffectation à titre définitif d'une maîtresse spéciale d'éducation physique 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3099

ADOPTÉ – 134<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- o) Détachement en qualité de chargé de mission auprès du CECP d'un directeur d'école définitif 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6286

ADOPTÉ – 135<sup>e</sup> annexe

67<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Démission d'un professeur de formation musicale à titre définitif, suite à sa nomination à titre définitif dans un autre P.O. 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 7439

ADOPTÉ – 136<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3309

ADOPTÉ – 137<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de formation musicale et de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3247

ADOPTE – 138<sup>e</sup> annexe

Sortie de M. DARVILLE, Mme CRUVEILLER, M. COLLETTE, Mmes BLAZE, COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. LECOCQ, JACQUEMIN :

32 présents

Par 32 suffrages sur 32 votes valables,

- d) Démission d'office d'un professeur de piano à titre définitif. 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 6736

ADOPTE – 139<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====